

Vente d'un délaissé de terrain, 7 chemin de la Selle au profit de Mme et M. Jacky PRINCE

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Mme et M. Jacky PRINCE ont sollicité la commune en vue de la cession à leur profit d'un délaissé de terrain classé en zone UDb du POS secteur Nord situé entre sa propriété sise 7, chemin de la Selle et cadastrée section BV n° 513 et le chemin de la Selle.

Cette cession s'inscrit dans le cadre de la redéfinition de l'alignement du chemin de la Selle. Elle permettra par ailleurs de libérer la commune de la contrainte d'entretien de ce délaissé.

Les modalités de la transaction sont les suivantes :

- cession d'une surface d'environ 30 m² au prix de 360 € (conformément à l'estimation du service des Domaines),

- frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Un procès-verbal de délimitation parcellaire en cours d'élaboration précisera prochainement la surface exacte à céder.

La recette sera imputée au chapitre 77.824.775.501.30100

Après avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver cette vente aux conditions ci-dessus énoncées,

- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 23 décembre 2005.